



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 17 MARS 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 08 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 11
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-03-2022/034

Objet : Approbation de l'avenant n°2 relatif au marché « Création des réseaux de transfert vers la nouvelle station d'épuration de Pontaléry au Robert - Canalisations ».

Lot n°2 : Fourniture et pose de la conduite de refoulement d'eaux usées de Moulin-à-Vent et reprise du réseau gravitaire.

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Patricia PALMONT, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

Arrivé en cours de séance : Olivier JEAN-DENIS, Jiovanny WILLIAM.

AVAIENT DONNE PROCURATION

Jean-Christophe BOULANGÉ à Bruno Nestor AZEROT, Annick COMIER à Jonathan TABAR.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Thierry MARECHAL, Félix ISMAIN, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 20 du code des marchés publics ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'avis des membres de la commission d'appel d'offres réunie le 8 mars 2022 ;

Considérant les caractéristiques suivantes de l'avenant n°2 au marché « Création des réseaux de transfert vers la nouvelle station d'épuration de Pontaléry au ROBERT – Canalisations – Lot 2 : Fourniture et pose de la conduite de refoulement d'eaux usées de Moulin-à-Vent et reprise du réseau gravitaire »:

Identification du marché :

Marché n° 20141-20 du 20/02/2015

Reçu au titre du contrôle de la légalité le 16 mars 2015

Notifié le 20 mars 2015

Titulaire du marché :

SAS AQUA BTP MARTINIQUE

18 ZI Petite Cocotte

97 224 DUCOS

Tel : 0596.76.81.54 / Fax : 0596.76.81.54

N°SIRET : 799.381.504

Montant initial du marché :

Taux de la TVA : 8,5%

Montant HT : 856 498,26 €

Montant TTC : 929 300,61 €

Durée initiale du marché :

La durée d'exécution du marché est de 7 mois :

- La période de préparation et d'approvisionnement du matériel et des équipements est de 2 mois à compter de la notification du marché ;
- La période de travaux à compter de la date stipulée sur l'ordre de service de démarrage des travaux est de 5 mois.

Objet de l'avenant n°2 :

Le présent avenant n°2 a pour objet :

- La modification des quantités à réaliser ;
- La création de prix nouveaux ;
- La modification du montant global des travaux ;
- La régularisation du délai contractuel.

Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 187 422,92 €
- Montant TTC : 203 353,87 €
- Soit + 21,88 % par rapport au montant initial du marché

Montant du marché public après application de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 1 043 921,18 €
- Montant TTC : 1 132 654,48 €

Délais d'exécution

Le délai restant au titulaire pour achever l'ensemble des prestations du marché de base et du présent avenant est fixé à 30 jours calendaires.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

D'approuver l'avenant n°2 au marché n° 20141-20 pour la « Création des réseaux de transfert vers la nouvelle station d'épuration de Pontaléry au ROBERT – Canalisations – Lot 2 : Fourniture et pose de la conduite de refoulement d'eaux usées de Moulin-à-Vent et reprise du réseau gravitaire » avec l'entreprise SAS AQUA BTP MARTINIQUE.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 28 mars 2022

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

